

Revue de presse #46



Damon / Voix d'Exils.

Sous la loupe : Premier sauvetage depuis le retour en mer de l'Océan Viking / Berne soutient le contrôle des téléphones portables des requérants d'asile / Mauvaise gestion de la violence dans les centres fédéraux pour requérants d'asile / Biden lance un projet de régularisation de millions de sans

papiers

Premier sauvetage depuis le retour en mer de l'Ocean Viking

RTS, le 21 janvier 2021

La directrice de l'association « SOS Méditerranée », Sophie Beau, a indiqué que le navire « Ocean Viking » a secouru environ 120 personnes lors de son premier sauvetage depuis son retour en mer. Les personnes secourues étaient à bord d'un canot surchargé à près de 70 km des côtes libyennes. Parmi les rescapé.e.s, en provenance d'Afrique subsaharienne, 58 mineurs étaient à bord ainsi que quatre bébés, dont un d'un mois seulement. Selon Sophie Beau, l'Ocean Viking est actuellement le seul navire de secours dans la région, les autres étant bloqués par les autorités italiennes comme l'était l'Ocean Viking auparavant. Pour rappel, le navire de sauvetage, bloqué cinq mois durant par les autorités italiennes qui ont exigé des travaux coûteux avant qu'il puisse repartir en mission, a repris la mer le 11 janvier.

Le Conseil fédéral soutient le contrôle des téléphones portables des requérants d'asile

La Tribune de Genève, le 20 janvier 2021

Le 20 janvier 2021, le Conseil fédéral a approuvé un projet du Parlement visant à permettre aux autorités de contrôler les téléphones portables des personnes en procédure d'asile, si cela s'avère nécessaire pour établir leur identité. Le Conseil fédéral s'est dit favorable au but poursuivi par le projet et estime que « l'analyse des supports électroniques contenant des données peut aider dans des cas particuliers, en complément des moyens existants, à établir l'identité, la

nationalité et l'itinéraire d'un requérant d'asile ». Les indications obtenues contribueront ainsi à l'accélération de l'exécution des renvois, estime-t-il. Le contrôle d'un support électronique contenant des données représente toutefois une grave atteinte aux droits fondamentaux à la protection de la sphère privée, reconnaît le gouvernement. Pour rappel, cette initiative a été déposée en 2017 par un conseiller de l'Union démocratique du centre (UDC).

Pour aller plus loin:

Fouiller le téléphone portable des requérants d'asile: bientôt légal? Article publié dans Voix d'Exils le 24.09.2018.

Comment protéger ses données ? Article publié dans Voix d'Exils le 24.10.2018.

Mauvaise gestion de la violence et des conflits dans les centres fédéraux pour requérants d'asile

RTS, le 18 janvier 2021

La Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) a publié le 18 janvier des nouvelles recommandations relatives à la gestion des centres fédéraux pour personnes en procédure d'asile. Pour la commission, la manière de résoudre les conflits et la violence laisse à désirer dans ces hébergements et un système de gestion des conflits y fait défaut. A plusieurs reprises, le personnel de sécurité des centres fédéraux a utilisé des moyens disproportionnés, relève le rapport de la CNPT. Il s'agit par exemple de l'immobilisation corporelle, de l'utilisation de gel au poivre ou du placement en salle de réflexion. A cet effet, des procédures pénales ont été engagées contre des agents de sécurité pour usage arbitraire ou disproportionné de la force ou abus de pouvoir. La commission a néanmoins également relevé plusieurs points positifs. Les personnes en procédure d'asile sont en général

hébergées dans des conditions conformes aux droits humains et fondamentaux. La mise en place de l'enseignement de base pour les enfants et les jeunes en âge de scolarité est saluée, tout comme la création d'une consultation pour les personnes souffrant de dépendances dans le centre de Kreuzlingen (TG).

Biden lance un projet de régularisation de millions de sans-papiers

Le soleil numérique, le, 21 janvier 2021

Le 20 janvier 2021, le nouveau président américain – Joe Biden – a annulé le décret qui interdisait aux ressortissants de pays en majorité musulmans (Iran, Libye, Somalie, Syrie et Yémen) d'entrer aux États-Unis. Pour rappel, ce décret controversé avait été promulgué par Donald Trump en janvier 2017. Par ailleurs, le mur à la frontière mexicaine, projet phare de l'ex-président républicain, est également suspendu. Les quelque 700'000 « Dreamers » – ces immigrants arrivés enfants aux États-Unis et qui souvent connaissent à peine leur pays d'origine, retrouvent quant à eux une protection juridique. A cet effet, un texte de loi est déjà sur la table. Ce dernier promet de légaliser définitivement les « Dreamers », ainsi qu'une grande partie des quelques 11 millions de sans-papiers actuellement aux États-Unis. De nombreuses associations de migrants ont salué ces mesures. Néanmoins, le combat n'est pas encore gagné, car le Congrès devra se prononcer sur cette ambitieuse réforme.

Masar Hoti

Membre de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils